

Formation

A distance

Responsabilité des constructeurs Assurance Construction

Ces derniers mois, l'actualité du droit de la responsabilité des constructeurs et de l'assurance construction a été marquée par plusieurs décisions venues apporter des précisions décisives dans le cadre du traitement des litiges. Ces formations seront l'occasion d'analyser ces orientations jurisprudentielles et s'inscriront dans la perspective d'une gestion efficace du contentieux de la réparation des désordres de construction.

Dates & horaires

Vous avez la possibilité de choisir les dates de vos modules les plus adaptées à votre planning.

Module 1

- 29 novembre de 9h à 12h30
- 6 décembre de 9h à 12h30

Module 2

- 1er décembre de 14h à 17h30
- 8 décembre de 14h à 17h30

Inscription

- Merci de vous **inscrire par e-mail** à l'adresse « bordeaux@racine-formation.eu »
- Pour finaliser votre inscription, merci de compléter et de nous retourner le formulaire accompagné du règlement à l'adresse suivante : Racine, 68 rue Achard, CS30107, 33070 Bordeaux Cedex. Le règlement par virement est possible sur demande.
- Les informations pratiques vous seront communiquées à réception du paiement.
- En raison du nombre réduit de participants, l'inscription sera validée à réception du règlement.

Date limite d'inscription le 25 novembre 2022.

Organisme de formation dont la déclaration d'activité a été enregistrée sous le numéro 75331368433 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat), et justifiant d'un agrément QUALIOP1 sous le numéro 2103176.1

(article L 6313-1-1° : Actions de formation)

—
Eligible FIF-PL

EN 2021

165

Participants formés

19.84 / 20

Moyenne des évaluations

Intervenantes



Sabine BERTOLASO, Maître de conférences, Consultant en droit des assurances et de la construction.



Emmanuelle MENARD, Avocat associée, Cabinet Racine Bordeaux, certifiée CAFOC.

Tarifs

- **Module 1 ou Module 2 : 300 euros TTC** (250 euros HT)
- **Module 1 et Module 2 : 516 euros TTC** (430 euros HT)

Le règlement par virement est disponible sur demande

Règlement par chèque à l'ordre de :

Racine
68, rue Achard
CS 30107

Objectifs

#1

Connaître les évolutions relatives à la mise en œuvre des différents mécanismes de réparation et de garantie des désordres de construction

#2

Maîtriser les processus de gestion des délais de garantie et d'action

#3

Echanger autour des questions essentielles abordées dans le contentieux de la construction

Public visé

Avocats, assureurs, experts, responsables juridiques secteur construction et assurance, promoteurs immobiliers, maîtres d'ouvrage, architectes.

Prérequis

Connaissance des fondamentaux du droit de la responsabilité des constructeurs et de l'assurance construction.

Moyens d'évaluation

Un QCM ainsi que des mises en situation vous seront proposés au cours de la formation.

Moyens pédagogiques

Un support pédagogique sera transmis au bénéficiaire de la formation.

Programme du module 1 (3h30)

Responsabilité des constructeurs et assurance construction : Questions d'actualité

Garanties légales des constructeurs

- Ouvrage et élément d'équipement
- Impropriété à destination
- Dommages futurs et dommages évolutifs
- Bénéficiaire de la garantie décennale
- Etendue de la réparation
- Modes d'exonération

Focus : incidence des dispositions de l'article 1221 du Code civil sur la mise en œuvre de l'indemnisation

Responsabilité de droit commun

Assurance dommages-ouvrage

- Champ d'application
- Conditions de la responsabilité de l'assureur dommages-ouvrage et recours subrogatoire

Assurance de responsabilité civile

- Défaut d'aléa
- Activités garanties
- Devoir de conseil de l'assureur

Focus : assurances souscrites en LPS

Programme du module 2 (3h30)

Responsabilité des constructeurs et assurance construction : Focus délais

Articulation des garanties d'assurance RC dans le temps

- Durée de la garantie
- Déclenchement de la garantie
- Cas pratique

Réception des travaux

Délais des actions et recours

- Délais des recours contre les constructeurs
- Délai de l'action directe du propriétaire de l'ouvrage contre l'assureur de responsabilité du constructeur

Renonciation - Interruption - Suspension

- Renonciation
- Effet interruptif d'une citation en justice
- Cas pratique
- Cas particulier du recours subrogatoire de l'assureur dommages-ouvrage